

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

# AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITE, QUE:

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion régulière du 4 août 2014. Il entrera en vigueur selon la loi et peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Règlement #RM 267-2014 amendant le règlement #RM 267-2008 les permis et certificats.

Objet : Supprimer le mot « transformation » dans les critères d'octroi des certificats d'autorisation et définir le tarif pour le renouvellement d'un permis ou certificat d'autorisation.

Donné à Bolton-Ouest ce 6 août 2014.

  
Philippe De Courval  
Directeur général / Secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe De Courval, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 du 6 août 2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 août 2014.

  
Philippe De Courval  
Directeur général / Secrétaire-trésorier